

LE MOUTON LIBÉRÉ



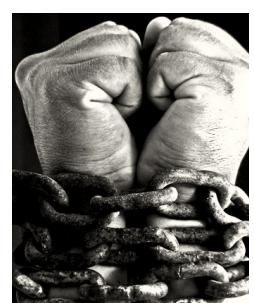
Numéro 0023

Édition du 5 juillet 2019



Sommaire

A la Une : Mercosur	P.2-3
Le Billet de la Gazette	P.3
Dossier : L'art de réprimer	P.4-9
Chronique : France à vendre	P.10-11
Le Zoom	P.12-13
Quartier Libre	P.14
Pause Café : Pensée (R) Évolutionnaire	P.15-16



WALLTWEET

J'ai découvert aujourd'hui une phrase du ministre de l'Intérieur, qui date un peu, mais résume, me semble-t-il, son état d'esprit. A propos des personnes éborgnées, il avait affirmé : «Non, les personnes ont été frappées à la vision ». Et pour #Steve, que dira-t-il ?

@DidierMaisto 19:43 - 5 juil 2019

Exercer son droit de grève et retarder ainsi la parution des résultats de qq jours : LÉGAL. Bidouiller les notes, changer les règles après les épreuves, publier des résultats truqués : ILLÉGAL. Les profs VS le ministre. #LeChaosBlanquer #baccalauréat2019

@MarieLaureGB 22:17 - 4 juin 2019

L'accord UE - Mercosur

Au cœur des débats cette semaine, les contours d'un accord de libre-échange entre l'Union Européenne et 4 pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay). Emmanuel Macron et son gouvernement ont joué la prudence, promettant d'examiner en détail l'accord avant de le valider.



Quel est cet accord ?

Il vise à faciliter les échanges entre l'UE et Mercosur (alliance de 4 pays d'Amérique du Sud - Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay).

Il prévoit l'élimination, d'ici dix ans, de 91% des droits de douane appliqués aujourd'hui sur les exportations d'un continent vers l'autre.

En matière d'agriculture, l'UE a accepté un quota annuel d'importation de 160 000 tonnes de viande bovine sud-américaine.

En retour, elle a obtenu un meilleur accès de ses entreprises aux marchés publics des pays du Mercosur et une protection de ses indications géographiques protégées.

Ecart des règles sanitaires

Il faut savoir qu'en France les règles sanitaires imposées aux agriculteurs sont très strictes, ce qui n'est pas le cas en Amérique du Sud.

En effet, les bovins latins sont boursés d'hormones de croissance, d'antibiotiques, les champs infestés de pesticides et le clonage y est même autorisé.

Une grande inquiétude règne donc suite à l'annonce de cet accord sur la qualité de la viande bovine importée et sur les répercussions sur la santé des consommateurs.

De nombreux scandales sanitaires

ont déjà éclaté en Amérique Latine dûs notamment aux pesticides.

Un ouvrage agricole sur deux développerait des maladies, des cas de malformations de nouveaux nés... Il y a donc de quoi se poser des questions sur les répercussions que cela impliquera.

Et nos agriculteurs ?

Une profession de plus en plus difficile dans notre pays, et avec cet accord cela risque fort de ne pas aller en s'améliorant..

En effet, la viande bovine importée sera à prix cassé (voire bradé), et ce pour la simple raison que non seulement la qualité n'est pas au rendez-vous, mais les élevages de bovins

doppés aux hormones et sont 150 fois plus grands qu'en France.

Une perte de revenus colossale pour nos agriculteurs, qui se verront dans l'obligation de baisser leur prix (encore) si ils veulent pouvoir être dans le jeu de la concurrence..

Mais il faut bien prendre en compte que pour nos agriculteurs les règles du jeu ne changeront pas, ils seront eux toujours soumis à des règles sanitaires strictes, ils devront toujours fournir le même travail, la seule différence comme de plus en plus de professions en France, c'est qu'ils devront travailler plus pour moins de rentrée d'argent.. Un métier qui risque donc de s'éteindre petit à petit..

UE - Mercosur : chiffres clés

Union européenne

28 pays



Mercosur

4 pays
Argentine
Brésil
Paraguay
Uruguay



Population
millions

510

263,8

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

la présidente de la FNSEA Christiane Lambert a dénoncé ce traité qu'elle considère comme un "coup de poignard dans le dos des agriculteurs français".

"Face à la bronca et au soulèvement général contre ce sujet des agriculteurs, de l'industrie agroalimentaire, des consommateurs et des associations de protection de l'environnement, il y a une remise en doute" de cet accord, a estimé la présidente du premier syndicat agricole, demandant d'être reçue par le président de la République.

"M.Bolsonaro, le président brésilien, depuis qu'il est arrivé au pouvoir a réautorisé 239 produits phytosanitaires de traitement des cultures qui étaient interdits auparavant et 80% des produits phytosanitaires pour traiter les plantes utilisés dans les pays du Mercosur sont interdits en Europe. Donc on va importer une agriculture que les Français ne veulent pas", assure Christiane Lambert, ajoutant que "moins de 10% du cheptel dans ces pays est identifié".

Selon elle, l'accord du Mercosur correspond à une "amazonisation de l'agriculture". Si elle précise que la FNSEA est "pour le commerce", elle s'oppose fermement à ce traité et demande à ce qu'il "ne soit pas ratifié".



Et Christiane Lambert de conclure en appelant les consommateurs qui "sont à (leurs) côtés" à se mobiliser.

L'écologie dans tout ça ?!

Alors que la bataille de l'écologie fait rage, que l'importance de changer nos habitudes et de sauver notre planète se fait de plus en plus pressante, cet accord va à l'encontre de tout ce qu'on nous rabâche depuis des mois..

En effet, afin d'augmenter leur profit, il est prévu que les élevages bovins d'Amérique du Sud s'étendent, et ce au détriment des forêts.. Une déforestation toujours plus importante !

Une écologie à deux vitesses, d'un côté on enlève les pailles en plastique car c'est connu c'est ce qui pollue le

plus, et de l'autre pour des raisons financières on autorise certains à piller le monde de ses plus grandes richesses naturelles...

Conclusion

Pour le moment, la France n'a pas encore ratifié ce traité, mais malheureusement cela ne saurait tarder.. Un vrai désastre pour notre agriculture et aussi pour nos assiettes.. Une politique qui privilie le commerce et l'enrichissement des plus "grands" avant le bien-être commun... ■

Le Billet de la Gazette

Christine Lagarde à la tête de la banque européenne

Après une grande attente, nous avons enfin les noms des nouvelles têtes d'affiche de la commission européenne ! Ursula von der Leyen (présidente de la commission européenne) - Charles Michel (président du conseil européen) - Josep Borrell (représentant des affaires étrangères) et Christine Lagarde (présidente de la banque européenne). Déjà point commun ce sont des amis de Macron et de Merkell, tant qu'à faire autant que le même cercle de joueurs joue encore sinon ce serait moins drôle ! Mais la cerise sur le gâteau c'est tout de même le tour de magie incroyable de notre cher Manu qui a réussi à mettre à la tête de la banque européenne une personne qui a été condamnée dans des affaires de malversations et qui était une des responsables du pillage de la Grèce lorsqu'elle était présidente du FMI... Chapeau bas l'artiste !!! Manquerait plus qu'E.Philippe ne cède à la tentation de devenir maire de Paris, et que notre Manu national nous place Benalla comme premier ministre !

L'ART DE RÉPRIMER : DE TARNAC AUX GI- LETS JAUNES !

À entendre le pouvoir, la répression ne prend jamais pour cible de simples manifestants ou militants, encore moins d'opposants. Ce sont toujours des casseurs, des délinquants, des terroristes qui se retrouvent en garde à vue, arrêtés ou aujourd'hui mutilés.



Nous vivons une phase aiguë de contestation sociale

Quel intérêt vital pour un gouvernement à invisibiliser le caractère politique des opérations de répression ?

Pourquoi repeindre des syndicalistes en djihadistes comme a pu le faire le président du Medef ?

De même les Gilets Jaunes sont présentés comme des casseurs et traités comme tels, ou des complotistes appelés par leurs leaders à commettre des violences. Façon de légitimer la violence que les GJ reçoivent en retour et manière de rester sourd à leurs revendications. Leur caractère d'opposant à la politique gouvernementale n'est jamais vraiment reconnu officiellement dans le discours public.

Cette stratégie du pouvoir, du déni et de l'indifférence feinte à la protestation, a une histoire.

Les gouvernements ont tout intérêt à refuser d'admettre le caractère politique des mobiles, des revendications ou des passages à l'acte de leurs opposants. Car les reconnaître comme des ennemis politiques leurs donnerait une légitimité. C'est pourquoi le gouvernement choisit de les traiter comme des criminels ou des délinquants, des casseurs, des terroristes, c'est à dire des individus qui réagissent sans raisons idéologiques et non pour s'opposer à une politique

injuste. Ainsi leurs motifs paraissent vils : jalouse, vengeance, haine, volonté de nuire, de casser ou de vandaliser et de voler autrui.

Si l'on remonte au terrorisme anarchiste du 19ème siècle, on constate qu'il était déjà qualifié «d'association de malfaiteurs».

Depuis cette époque, on observe ce parti pris de dépolitiser les actions et les revendications des opposants, et de les assimiler à des criminels.

D'autres époques adoptent la stratégie inverse : une politisation ouverte de la répression.

Des ennemis d'intérieur sont traduits devant des juridictions d'exception.

En France, entre 1963 et 1981, les opposants sont reconnus comme des ennemis politiques.

Après la guerre d'Algérie, le Général De Gaulle crée un tribunal spécialisé dans les ennemis intérieurs, dans le contexte de l'OAS. Il s'est ensuite reporté sur mai 68 puis sur les Maoïstes de la gauche prolétarienne dans les années 70, les militants de l'ALCR, des indépendantistes corses, basques, bretons, martiniquais ou guadeloupéens, Action Directe...

Tous ces opposants sont reconnus comme des ennemis politiques.

Ainsi ils sont traduits devant un tribunal politique et militaire, avec des

juges choisis par le pouvoir politique et des militaires de carrière, soumis à des dispositifs d'exception très particuliers, comme une garde à vue illégale de 6 ou 7 jours, parfois de 15 jours, voire en détention illimitée.

Quand ils rentrent dans le tribunal ou en prison, ils sont reconnus essentiellement comme des ennemis politiques, et non comme des criminels, des délinquants ou des terroristes.

Cette période se referme à partir de 1981

Robert Badinter et François Mitterrand prennent la décision de supprimer ce tribunal d'exception à la Cour de sûreté de l'État et décident d'annuler l'idée du crime politique.

C'est à partir de ce moment là que nous assistons à une dépolitisation de la répression et une dépolitisation de la désobéissance civile des opposants.

Deux arguments président à ce changement :

la primauté du droit commun sur l'exception ; il est pertinent d'être reconnu comme un ennemi politique mais, de 1963 à 1981, les ennemis politiques sont réprimés par l'exception, donc jugés trop sévèrement par des militaires. L'idée de Badinter est de supprimer tous les dispositifs très durs pour une égalité de tous et de toutes devant la loi ; autrement dit tout le monde doit être traité de la

même manière.

Ce qui implique l'idée que tout se vaut : le banditisme, le vol, la participation à une manifestation, un attentat ... Tout est donc géré par le droit commun, le droit ordinaire.

Par conséquent, les militants ne sont plus reconnus pour avoir commis des crimes ou des délits politiques.

Exemples de délits politiques assimilés au droit commun

Pendant la loi Travail, en 2016, il y a beaucoup d'inculpations pour outrages, rébellions, port d'armes, et non pour contestation politique.

En 2008, certains humanitaires sont attaqués pour diffamation.

Aujourd'hui, des Gilets Jaunes sont inculpés de participation à des regroupements en vue de commettre des violences, ou pour entraves à la circulation parmi ceux qui occupent les rond points.

L'avantage de ces qualifications pour le pouvoir, c'est d'affirmer qu'il n'y a aucune action contre l'État ou contre le gouvernement : pas de crime politique mais des actes contre des personnes, diffamation ou outrage, rébellion contre un policier ou atteinte aux biens, vol, casse, dégradation, entrave à la circulation.

Autrement dit, tout ce qui est attentat contre la chose publique (l'État, la politique) est ramené à des atteintes aux personnes et aux biens, à des violences ou à des actes délictueux ou criminels.

Rien de politique. « Vous voyez bien que ce ne sont pas des opposants, ce sont des criminels, des délinquants ». Castaner lui-même, concernant les GJ, parle de « criminels de la république »

Des militants de Tarnac, soupçonnés d'être à l'origine du sabotage de lignes SNCF en 2008, accusés de faits graves et terroristes, ne sont pas renvoyés devant une cour d'assise mais en correctionnelle, c'est à dire devant une juridiction où l'avocat a moins de temps et d'espace pour déployer sa plaidoirie, cour où le risque de médiatisation et de starisation des inculpés



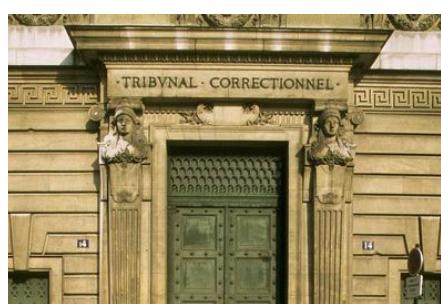
est moindre.

Tribunal correctionnel plutôt que cour d'assise : pourquoi ?

Le pouvoir politique a toujours peur de cet effet qui produit des stars, des martyrs, des héros, ceux qui vont apparaître comme des victimes de la répression mais que la population soutient ou admire.

Et le procès est justement le lieu et le moment où l'inculpé peut apparaître comme une victime de la répression. L'enjeu est donc très fort autour du procès et de la juridiction dans laquelle le militant ou l'activiste va être jugé.

Faut-il choisir le tribunal correctionnel qui est celui des délits ou faut-il choisir la cour d'assise ?



Les cours d'assise sont composées de jurés citoyens qui ont tendance à avoir de la sympathie pour des ennemis politiques, pour ceux qui agissent pour des motifs idéologiques et des causes justes. Ainsi le pouvoir politique essaie toujours de soustraire les

militants à la cour d'assise.

Quelques cas dans l'histoire ont été un désastre pour le gouvernement dans le cadre de procès anarchistes, ou de l'OAS, ou encore dans le cadre du procès d'Action Directe en 1986, à l'origine des assassinats du PDG de Renault et de l'ingénieur principal de l'armement.

Aujourd'hui, force est de constater que le choix est de déférer le plus possible en comparution immédiate : 29 minutes pendant lesquelles on expose uniquement les faits ; pas de temps pour une véritable plaidoirie ni une intervention de la presse pour alerter le public. C'est pourtant le cas de Tarnac, mais le procès a duré extrêmement longtemps, avec des enjeux extrêmement importants, des défilés de témoins : un procès très médiatisé qui reste un exemple rare.

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte où il devient impossible de politiser une revendication, une action, ou de dénoncer la répression.

Le tribunal correctionnel arrange le pouvoir car il est le tribunal des petits procès, des petites affaires, des plaidoiries brèves.

Une stratégie de dénier toute rationalité aux luttes et aux engagements

Le 27 mars dernier, Christophe Castaner auditionné en commission

des lois, déclare :

« Nous devons faire face à des revendications qui ne sont plus des revendications, si ce n'est celles de susciter le chaos ; la preuve : la décision prise, dès lundi, par les manifestants, malgré ce qui s'est passé sur Paris samedi dernier, de revenir sur les Champs-Élysées ! »

Manière de supprimer la rationalité des actes, de leur enlever toute raison, toute réflexion ; ce qui est commis est considéré comme non réfléchi, de la violence pure qui conduit à la destruction.

Donc ce n'est pas politique. Faire référence au chaos et au fanatisme revient à pathologiser les actions des activistes ou des manifestants, sur les ronds points, sur les Champs-Élysées, dans la rue. Ce qui se passe n'est que folie ; de ce fait ce n'est pas défendable ou soutenable.

La stratégie consiste à essayer d'ôter du soutien et de la sympathie à des mouvements qui sont plutôt bien vus par l'opinion publique, une manière de lui dire qu'il ne faut pas être solidaire.

La stratégie vise aussi à insister sur l'aspect sécuritaire. Elle répand ainsi une sorte de menace, Castaner, Philippe ou Macron assimilant ceux qui soutiennent les Gilets Jaunes à des complices du pire. Que signifie être complice d'un mouvement qui a des revendications contre les injustices sociales et économiques ?

En d'autres termes, répéter que c'est le chaos, c'est dire qu'on ne peut absolument pas être solidaire d'une cause indéfendable. C'est rejeter aussi tout effort de compréhension de ce mouvement.

À notre époque, la tolérance à la violence est moindre que dans les époques antérieures y compris pour les militants eux-mêmes.

La revendication d'actes illégaux est du coup moins fréquente.

Nous assistons depuis quelques années à l'abandon de la violence révolutionnaire, mais aussi l'abandon de la

revendication d'avoir commis quelque chose d'illégale et de violent.

D'une part, la répression devient de plus en plus dure, du coup, il y a une plus grande peur de la prison et d'un procès. Avant, aller en prison, aller au procès, faisait partie de l'engagement. Reconnaître publiquement ses actes était reconnu et politisé. Commettre tel crime, c'était répondre aux crimes de l'État. Le militantisme communisme pendant la guerre d'Algérie, la guerre froide, la guerre d'Indochine, en sont des exemples.

Par ailleurs, le coût de la répression est énorme et vain puisque la répression est dépolitisée et ne permet plus de valoriser des luttes et des actions.

Des militants communistes qui avaient milité à partir de la seconde guerre mondiale cherchaient à aller au procès et en prison afin de politiser les causes (Vietnam Libre, les injustices de l'État, de l'État capitaliste et bourgeois). On ressortait de prison, on retournait militer. C'était une autre époque où l'on retrouvait du travail facilement à la sortie de prison.

Aujourd'hui, nous sommes dans une société violente qui dévalorise et qui nie

Les personnes qui ont un casier judiciaire ou un passé d'incarcération ont du mal à se réinsérer. Aller en prison pour défendre une cause n'a plus la même valeur.

Petit à petit, le parti communiste a d'ailleurs adopté une stratégie légaliste (à partir de la guerre d'Algérie).

La volonté d'accession au pouvoir fait qu'il devient illégitime de revendiquer des actions violentes ou illégales. C'est le parti qui a été le plus réprimé mais qui a fait de la répression une stratégie. Il a pensé la répression, l'a gérée avec des avocats politiques, des avocats militants, avec des témoins qui tournaient dans les procès pour politiser les causes. Les accusés eux mêmes, dans les procès communistes, faisaient de grandes déclarations pour dénoncer la politique gouvernementale, la politique étatique, pour défendre des causes, et pour dire que leurs actions n'étaient pas des crimes, seulement une réponse à des injustices du gouvernement.

Maurice Thorez disait à ses camarades : « il faut du sacrifice ; accepter jusqu'au bout ses actes, même devant le tribunal. »

On ne demandait pas non plus la grâce auprès du Président de la République pour ne rien demander à l'État.

L'imputation de terrorisme face aux résistances syndicales, aux injustices sociales

Pierre Gataz au plus fort des mobilisations contre la loi Travail a déclaré dans le quotidien Le Monde, le 31 mai 2016 « Faire respecter l'état de droit, c'est faire en sorte que les minorités qui se comportent un peu comme des voyous, comme des terroristes ne bloquent pas le pays ».

Comment en est on arrivé là ? Les activistes ont toujours été considérés comme des terroristes par certaines



personnes, notamment par les juges, mais cela n'avait pas d'implication sur l'opinion publique en terme de peine ou de répression.

Aujourd'hui la situation a changé ; symboliquement, dire de quelqu'un qu'il est terroriste n'est pas la même chose après les attentats du Bataclan et de Charlie Hebdo qu'avant. Il y a une résonance émotionnelle forte car le pays a beaucoup souffert de ces attentats et des pertes occasionnées.

Dans le cas d'une grève, on entend aussi que la grève est une forme de prise d'otages. Un gréviste rescapé du Bataclan est intervenu pour dire « Moi j'étais au Bataclan et une prise d'otages ce n'est pas ça, ce n'est pas une grève, donc arrêtons de comparer ce qui n'est pas comparable ».

Symboliquement aujourd'hui, dire de quelqu'un, d'un mouvement, d'une lutte, d'un groupe que ce sont des terroristes, c'est extrêmement grave, c'est une injure et l'invention d'une menace grave.

De plus cette assimilation militantisatisme/terrorisme a des implications en terme de répression. Aujourd'hui, des militantes et des militants, des personnes en lutte se voient appliquer des dispositifs anti-terroristes.

L'exemple le plus frappant, c'est Tarnac. Des militantes et des militants ont été inculpés d'associations de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste, ce qui est extrêmement grave. Finalement l'affaire est retombée au bout de 10 ans car il n'y avait pas de quoi maintenir cette inculpation, mais ces inculpations ont permis de les traiter de terroristes, symboliquement, politiquement, devant l'opinion et les médias, mais aussi de mobiliser contre eux des dispositifs anti terroristes au départ.

Ils n'ont pas été jugés comme des terroristes mais ils ont tout de même été traités et réprimés comme tel pendant 10 ans.

Beaucoup plus insidieux, aujourd'hui on mobilise énormément de dispositifs anti terroristes de surveillance contre les militants. C'est le

cas de Bure, zone rurale choisie pour le laboratoire de recherche du traitement des déchets radioactifs, où les militantes et militants sont réprimés comme des terroristes : association de malfaiteurs, écoutes, photographies, valises espionnes qui vont capter des appels téléphoniques.

Aujourd'hui cette assimilation militantisatisme/terrorisme aggrave la répression et permet concrètement d'appliquer la lutte anti terroriste à la contestation politique.

Des éléments de l'état d'urgence, initialement prévus pour la guerre d'Algérie, pour des situations tout à fait exceptionnelles, sont entrés dans la législation commune

En France comme ailleurs dans le monde, l'exception se banalise, devient ordinaire.

Aujourd'hui, plus besoin de l'état d'urgence pour être soumis à des dispositifs d'état d'urgence : perquisitions administratives, assignations à résidence en demeurant dans un périmètre de sécurité désigné par le préfet... Ce qui veut dire que s'il advenait un événement extrêmement grave, nous aurions toujours cet état d'urgence qui est déjà là, mais l'on

pourrait proclamer un état d'urgence en plus, donc nous serions dans un double état d'urgence, une monstruosité !

Cela montre bien comment des législations liberticides d'exception sont votées continuellement et de manière cyclique ; elles s'empilent les unes les autres, officiellement pour les terroristes (les Djihadistes en particulier) et rapidement elles s'appliquent au militantisme.

L'état d'urgence est proclamé au lendemain des attentats du Bataclan ; 3 semaines plus tard, des militants de la COP21 sont assignés à résidence.

Aujourd'hui avec le mouvement des Gilets Jaunes, il y a eu des centaines d'interdictions de séjour, donc des interdictions de manifester.

Nous arrivons à une généralisation des interdictions de manifester.

Une des tactiques contre les Gilets Jaunes au plus haut sommet de l'État consiste à tuer les manifestations dans l'œuf et en amont, en empêchant la possibilité de manifester.

Le 8 décembre dernier, période où le gouvernement a eu très peur après les événements du 1er décembre, on a



compté 1723 arrestations préventives dont plus de 1000 rien qu'à Paris.

Cette répression préventive qui consiste à arrêter, traduire en justice avant toute manifestation, ce n'est ni plus ni moins que l'application de l'anti terrorisme à la lutte ou à la gestion de la contestation politique puisque l'anti terrorisme est préventif. Il vise à empêcher des personnes de passer à l'acte et de manifester ; on l'applique au militantisme quitte à réduire les libertés, les garanties fondamentales des libertés individuelles.

Le but est d'empêcher le mouvement de se poursuivre, les solidarités de prendre de l'ampleur, afin de pouvoir annoncer par la suite l'essoufflement de la mobilisation en agitant la chute des effectifs des manifestants.

Alors que l'époque devient de plus en plus répressive, au-delà des stratégies gouvernementales momentanées, la population semble accepter cette situation. Comment l'expliquer ?

Plusieurs raisons.

L'intolérance à la violence, même politique : les violences syndicales ne sont plus acceptées par la société, les violences politiques encore moins.

Pour les Gilets Jaunes, des sondages ont montré que les gens soutenaient les Gilets Jaunes et comprenaient les violences, même si comprendre n'est

pas accepter.

Donc il y a un rejet croissant dans nos « démocraties » occidentales de la violence. Les gens ne veulent pas être empêchés dans leur frénésie de consommer et leur petit confort (faire leurs courses le samedi, leur shopping).

Mais plus profond encore, il y a des tendances sécuritaires dans les « démocraties » occidentales qui sont très fortes, accentuées par une montée aussi de l'extrémisme de droite. Dans des situations de cambriolages, de vols, d'atteintes aux biens, les victimes sont prêtes à condamner des gens à mort au motif que la propriété est une partie de soi ; quand on a travaillé toute sa vie et que quelqu'un nous vole, il mérite la mort. Donc on met sur un même plan le droit à la vie et le droit à la propriété. On est dans une société d'acquisition et de multiplication des biens sur lesquels les gens se replient et qu'ils vénèrent.

Quand on regarde les sondages, depuis le 11 septembre 2001, sur l'acceptation de techniques de répression, c'est dramatique.

Dans un de ses articles, Michel Terestchenko, un spécialiste de la torture, explique que 36 % des français au moins sont d'accord pour torturer des gens si on considère que ce sont des terroristes.

Un récent sondage expliquait que

plus de 50 % des français sont prêts à renoncer un peu à leurs libertés pour plus de sécurité.

La sécurité devient primordiale au détriment de la liberté, des autres, mais aussi au détriment de sa propre liberté. Avec toujours cet argument insupportable « Je n'ai rien à me reprocher, donc vous pouvez y aller ». C'est un argument totalement erroné car tout le monde peut avoir à un moment donné quelque chose à se reprocher, et si le gouvernement veut nous trouver quelque chose, il le fera. Il viendra dans notre Facebook, dans nos mails, il va écouter nos conversations téléphoniques...

Donc l'argument « Faites ce que vous voulez, votez vos lois répressives, empêchez les Gilets Jaunes de manifester, moi ça ne me concerne pas » est un argument très dangereux.

Cela permet d'expliquer que ces lois liberticides passent auprès de l'opinion publique ; presque tout passe du moment que les gens croient qu'à eux, on ne leur enlève rien...

De plus, le mécanisme institutionnel fait qu'aujourd'hui, avec la majorité parlementaire, lorsqu'un Président a une idée de répression, il la transforme en projet de loi ; son idée de répression devient une loi. C'est toujours voté. Quelles sont en France les lois répressives et liberticides proposées par un Président ou un gouvernement qui n'ont pas été votées ? Aucune !

La seule chose qui n'a pas marché c'est la constitutionnalisation de l'état d'urgence. Mais l'état d'urgence a été voté, toutes les prolongations ont été votées sans sourciller, de même que la loi Renseignement, tout comme celle qui a intégré l'état d'urgence dans le droit commun, la loi anti casseurs.

Apparaît un vrai problème et il semblerait que l'on ne puisse rien faire : à moins de changer les institutions

Faut il voir dans cette soumission de la population à ces lois liberticides



une résignation à voir ces libertés publiques être grignotées au fil des ans ?

Il y a visiblement une droitisation de la société. Or la droite c'est l'ordre, la sécurité, la répression.

En réalité, la répression, même si elle est plutôt d'extrême droite et de la droite ou même de la droite centriste, vise les mouvements progressistes, les mouvements de gauche et d'extrême gauche. Beaucoup de citoyens ne se sentent donc pas concernés.

Il y a aussi cet égoïsme, ce quant à soi, cette absence de conscience que la répression peut se retourner contre toutes et tous du jour au lendemain, cette absence de conscience collective de protéger ou de soutenir les réprimés à cause d'une société individualiste. Il n'y a pas non plus cette conscience de l'effroyable si un candidat arrivait au pouvoir avec des intentions encore plus mauvaises qu'aujourd'hui.

Beaucoup ne savent pas ce qu'il y a dans notre appareil répressif ; pourtant si on en faisait le bilan, entre les multiples lois sécuritaires, l'article 16 (qui en période de crise donnerait les pleins pouvoirs au Président de la République), etc, beaucoup seraient effrayés.

Y a t-il lieu de s'inquiéter de la répression mise en place ces derniers mois ?

Il va sans dire qu'il y a des peines très lourdes, mais le plus inquiétant, c'est l'aseptisation de la vie politique, sa professionnalisation extrême, le fait que le gouvernement aujourd'hui est en train de réduire l'impact des syndicats, le droit de manifester, de protester et de manière générale de réduire ce que veut dire faire de la politique.

Militer, manifester, revendiquer, faire de la politique, protester, lutter, doivent s'inscrire dans des formes préétablies considérées comme acceptables, légitimes, pacifistes, légalistes, respectueuses de la police, de l'État. Donc on est en train de réduire ce qui peut se faire en matière de militan-



tisme ; ce qui est extrêmement grave car on réduit la sphère politique en augmentant la violence.

Pendant la manifestation sous l'état d'urgence en Juin 2016, les militants ont tourné autour de la place de la Bastille sur 1 km et demi ; serait ce cela que le gouvernement souhaite en fin de compte ?

Si on multiplie les délits liés au militantisme (interdiction de manifester, de se couvrir le visage au milieu des gaz lacrymogènes) on va arriver à une aseptisation totale, aller d'un point A vers un point B sans slogan ou mot d'ordre trop choquant.

Ainsi on uniformise la manière de faire de la politique, on édulcore le tout. Et la politique n'est plus réservée qu'au gouvernement et aux élites politiques !

Un peu d'espoir

Au milieu de ce paysage crépusculaire, il y a tout de même un signe d'espoir : finalement le soutien des Gilets Jaunes au sein de la population n'a pas autant pâti qu'on aurait pu le craindre des nombreuses imputations de violences et des images spectaculaires que les chaînes d'information ont, comme à leur habitude, complaisamment laissé tourner pendant des

jours.

Comment expliquer que les méthodes usuelles, y compris de manipulation de masse, par le gouvernement et les médias, n'aient pas si bien fonctionné et que l'opinion résiste ?

Les personnes qui manifestent, ce sont monsieur et madame tout le monde, ce ne sont pas des individus qui vont être étiquetés comme militants. Ce qu'il défendent, ce sont des revendications qui paraissent à tout le monde légitimes, non politiques dans le sens où elles ne s'inscrivent pas dans un parti politique précis.

Pourtant, il y a toujours eu cette volonté d'assimiler les Gilets Jaunes à un courant d'agitation sociale.

Si les manifestants GJ avaient été des militants d'un parti politique ou d'une organisation connue, le soutien ne serait pas le même. Ce sont des citoyens ordinaires avec des revendications que tout un chacun peut comprendre. Leurs revendications permettent de toucher un public très large. Affaire à suivre !!! ■



La poste

En mars 2010, la loi postale visait à préparer l'augmentation de capital en transformant La Poste en société anonyme à capitaux 100 % publics en mars 2010. Le ministre de l'Industrie de l'époque, Christian Estrosi, affirmait que le changement de statut de La Poste était une obligation qui découlait de la directive européenne de 1997.

Un peu d'histoire

Elle est issue des relais de poste créés par Louis XI en 1477 pour le transport des messages royaux. Et surtout des offices de messagers royaux créés en 1576 qui étaient autorisés à transporter le courrier des particuliers

C'est au début du 17e siècle que date l'origine de l'administration des postes en France.

En 1879 deux administrations, celle des postes et celle du télégraphe, sont fusionnées pour former l'administration des postes et télégraphes. Les Postes, Télégraphes et Téléphones (PTT) sont rattachées au ministère des Postes et Télécommunications.

Le 10 mai 1946 un décret crée deux directions générales : la Direction générale des Télécommunications (DGT) et la Direction générale de la Poste (DGP).

Le 15 juin 1970 Yves Guéna, mi-

nistre des Postes et Télécommunications, inaugure l'imprimerie des timbres-poste.

La mise en service du TGV postal a lieu en 1984.

La Direction générale des Télécommunications devient France Télécom en 1988.

Par la loi du 2 juillet 1990, la Poste sort de ce cadre. L'ouverture au capital en est donc la dernière phase de sa privatisation. Par cette loi, première étape, les PTT ont été scindés en deux entreprises : la Poste et France Télécom. Elles sont donc devenues deux établissements publics industriels et commerciaux (EPIC).

Ainsi La Poste devient une entreprise publique autonome le 1er janvier 1991.

Les décennies 1990 et surtout 2000 sont marquées par la baisse continue des volumes de courrier, dans un

contexte d'ouverture à la concurrence des marchés postaux à l'échelle européenne.

Ainsi La Poste perd progressivement le monopole de l'acheminement et de la distribution du courrier en France.

La loi postale transforme La Poste en société anonyme à capitaux 100 % publics en mars 2010.

Les conséquences de cette privatisation

Les centres de tri sont progressivement fermés et regroupés dans des plates-formes régionales avec comme conséquence d'augmenter les kilomètres parcourus par les agents et les courriers.

Et les effectifs de La Poste n'ont cessé d'être réduits : plus de 51 000 emplois ont été supprimés depuis 2002.

Quand aux bureaux de poste, il n'en reste que 10 600, dont certains ne sont ouverts qu'une demi-journée ou quelques heures par semaine.

Les critères de rentabilité et l'ouverture à la concurrence ont eu pour conséquence la suppression ou le remplacement de bureaux de poste par des agences postales communales (APC) ou des relais-poste.

Ainsi, de nombreuses opérations ne sont plus effectuées par les APC, comme l'envoi en Chronopost, le recours au système de poste restante, les envois en nombre, etc.

Les services financiers sont également restreints. De même dans les relais-postes chez les commerçants, les



LA POSTE

conventions ne garantissent qu'une dizaine d'opérations de base (vente de timbres, retrait de colis, retrait et dépôt d'argent dans la limite de 150

euros par semaine, etc.).

Pour rester rentable, la poste s'est vue dans l'obligation d'augmenter les tarifs pour les envois aux particuliers.

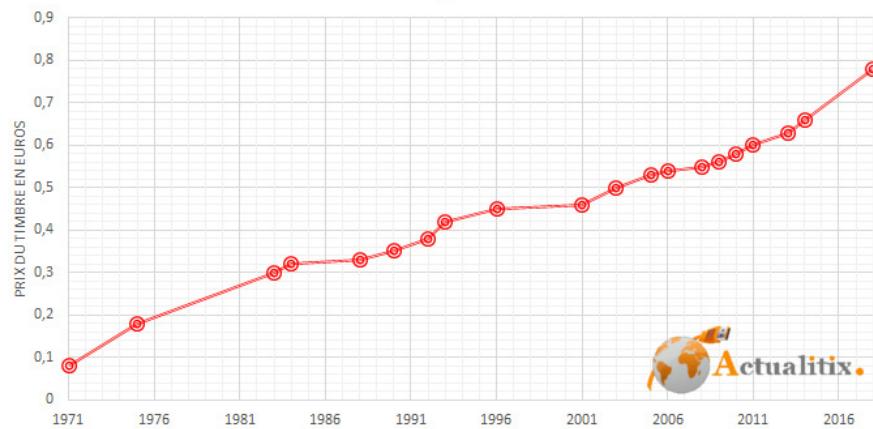
En conclusion

Certes cette fois-ci pas de pillage financier organisé, mais une destruction d'emploi, de services publics de proximité, et bien évidemment de rentabilité financière pour l'Etat.

A chaque vente d'un petit bout de nos biens nationaux nous, citoyens, sommes les grands perdants.

La semaine prochaine, nous parlerons des télécoms, où là encore les tarifs se sont vus grimper en flèche. ■

Evolution du prix du timbre



AUJOURD'HUI NOUS POUVONS DIRE NON !



Cela fait des années que nous assistons impuissant à la vente petit bout par petit bout de notre pays, aujourd'hui nous avons la possibilité de nous exprimer !

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A quoi cela servira-t-il ? Pourquoi serions-nous entendus cette fois ?

Ces questions sont légitimes, et bien que soutenir la proposition de loi référendaire ne mènera pas forcément à un référendum, nous sommes citoyens français, ce pays est le nôtre, et si nous ne reprenons pas notre destin en main, personne ne le fera pour nous. Soutenir cette proposition de loi référendaire contre la vente d'ADP (Aéroport de Paris), c'est une manière de dire STOP à ces décennies de gouvernance destructrice !

HIER C'ÉTAIT ATB, LES AUTOROUTES, LA POSTE, EDF..
ET DEMAIN CE SERA QUOI ?
NOS ÉCOLES, NOS HÔPITAUX ???

NOUS SIGNONS ET VOUS ???

[HTTPS://WWW.REFERENDUM.INTERIEUR.GOUV.FR/SOUTIEN/ETAPE-1](https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1)

LE ZOOM



Huile de palme ! Se précise la nouvelle réouverture de la raffinerie de Total à La Mède, près de Martigues, au bord de l'étang de Berre (13) ! Mensonge du Premier ministre ! C'est en fait un projet très polluant !!!

Huile de palme et agrocarburants : ces derniers jours, les personnes vivant à proximité de la raffinerie de Total à La Mède, dans les Bouches-du-Rhône, ont eu « le plaisir » de voir une flamme et une fumée noire s'élever du site, comme le montre une vidéo de France 3. Un signe de plus que l'installation est sur le point d'être mise en service ???

Quelques rappels sur ce projet destructeur et complètement déconnecté des urgences écologiques :

- Le gouvernement a autorisé Total à importer jusqu'à 550 000 tonnes d'huile de palme...
- Les 20 000 tonnes livrées en mars dernier proviennent d'un exportateur indonésien déjà pointé du doigt pour sa contribution à la déforestation.
- Un agrocarburant à base d'huile de palme peut émettre jusqu'à 3 fois plus de gaz à effet de serre qu'un carburant fossile conventionnel. Ce n'est pas du tout un biocarburant comme le nomme mensongèrement le 1er Ministre !!!



Les nouvelles armes de maintien de l'ordre et de « gestion démocratique des foules » sont responsables de dizaines de mutilations à vie et de blessures graves.

Qu'importe ! Le ministère de l'Intérieur vient d'entériner de nouvelles commandes massives : 10 000 grenades de dés-encerclement par an, qui s'ajoutent aux centaines de lanceurs de balles de défense (LBD) achetés en fin d'année dernière." relève Bastamag.

Le ministère de l'Intérieur ne cesse d'étoffer son stock d'armes, non létales comme létales. Il avait déjà passé commande, le 23 décembre dernier, de 1280 nouveaux « lanceurs mono-coup » type LBD, principalement pour la gendarmerie, et de 450 LBD semi-automatiques, des « lanceurs multi-coups » (LMC) pour les policiers. La place Beauvau vient successivement d'acheter 40 000 nouvelles grenades à main de désencerclement (GMD) à effet assourdissant, et de lancer un appel d'offres visant à acquérir, sur les quatre prochaines années, 25 millions de... cartouches de fusil d'assaut pour une valeur estimée à 11 millions d'euros.

De plus en plus violente et autoritaire, la gestion des mouvements sociaux par le gouvernement pose désormais problème à un niveau international.

LE ZOOM



Grève des correcteurs du bac : Blanquer promet que "chacun aura ses résultats en temps et en heure" ! C'est à dire le vendredi 05/07 ! Mais 126 427 notes de copies de Bac ont été retenues !

« Les enseignants n'ont aucune envie de contribuer au sabotage d'un examen pour lequel ils ont préparé avec passion leurs élèves », déclare Blanquer.

Le ministre Blanquer fait mine de croire en la conscience professionnelle des enseignants pour les discréderiter auprès de la population mais il les fait passer pour des irresponsables s'ils poursuivent leur lutte contre le démantèlement de l'école dont il se garde bien de parler.

Ni Blanquer ni la presse n'évoque jamais les causes de ce mouvement protestataire légitime.

Surtout, Blanquer intimide et menace le corps enseignant via les Rectorats !

« Des notes non rentrées, le correcteur a été contacté pour un rappel à l'ordre », explique-t-on au ministère. Il lui a été aussi expliqué qu'il sera considéré comme gréviste, non pas seulement le jour-même, mais à partir du moment où il a retiré ses copies ; ce qui peut représenter jusqu'à quinze jours sans salaire, souligne le ministère.

Ce qui est illégal car le travail de correction a été fait et que l'on doit considérer le départ de grève le dernier jour où devaient être rentrées les notes, soit le 02/07.

Si les copies ne sont pas restituées comme prévu jeudi, la veille des résultats du bac, les professeurs s'exposent à « des sanctions très graves », rappelle-t-il. Révocation, suspension ???!!!... En tous cas, répression ! La seule réponse à tout de ce gouvernement !!!

Mais Blanquer s'est raté en annonçant que tout se passerait bien ce jeudi 4 juillet pour les délibérations du Bac !

Il redouble du coup ses menaces, cumule les consignes contradictoires, annonce des mesures illégales et crée le chaos...



Quartier Libre

« Le capitalisme s'adresse à des enfants dont l'insatiabilité, le désir de consommer sans trêve vont de pair avec la négation de la mort. C'est pourquoi il est morbide. Le désir fou d'argent, qui n'est qu'un désir d'allonger le temps, est enfantin et nuisible. Il nous fait oublier le vrai désir, le seul désir adorable, le désir d'amour ».

Bernard Maris

Assassiné dans les locaux de Charlie Hebdo, le
07.01.2015



Pour nous écrire

Cette section est là votre ! Vous souhaitez partager un poème, un texte ou un chant, lancer un appel, une lettre d'amour ou exprimer à voix haute votre pensée ? N'attendez plus !

Contactez nous sur la page Facebook de la Gazette (@GazetteLeMoutonLibere), ou via l'adresse mail suivante :



Pause Café

L'ami du peuple - Partie 2

Par Damien Marrat

La semaine passée nous avions abordé le personnage de Jean-Paul Marat par quelques citations, tirées de son essai « Les chaînes de l'esclavage » (paru en 1774, pour rappel). Cette semaine, nous continuerons donc d'explorer les moments inspirants (selon votre humble serviteur, en tout cas) inscrits à jamais dans cet ouvrage. Une façon un peu spéciale de débuter ce mois de Juillet, qui s'annonce très chaud partout en France...

- Chapitre 6 : Du pouvoir du temps

"Le premier coup que les princes portent à la liberté n'est pas de violer avec audace les lois, mais de les faire oublier. Pour enchaîner les peuples, on commence par les endormir."

"[...] à mesure qu'on s'éloigne de l'époque orageuse où la constitution prit naissance, on perd insensiblement de vue la liberté. Pour endormir les esprits, il n'y a donc qu'à laisser aller les choses d'elles-mêmes."

- Chapitre 7 : Des fêtes

"L'entrée au despotisme est quelquefois douce et riante. Ce ne sont que jeux, fêtes, danses et chansons. Mais dans ces jeux, le peuple ne voit point les maux qu'on lui prépare, il se livre aux plaisirs, et fait retentir les airs de ses chants d'allégresse."

- Chapitre 8 : Des entreprises publiques

"Au pouvoir du temps et des fêtes on joint la distraction des affaires ; on entreprend quelques monuments nationaux ; on fait construire des édifices publiques, des grands chemins, des marchés, des temples. Les peuples [...] croient le prince tout occupé du bien de l'État, tandis qu'il ne l'est que de ses projets ; ils se relâchent toujours davantage, et ils cessent enfin d'avoir l'œil sur leur ennemi."

- Chapitre 9 : Gagner l'affection du peuple

"Ce n'est pas assez de commencer par endormir les esprits, les princes travaillent encore à se les concilier ; et ce que font les uns pour distraire l'attention du peuple, les autres le font pour gagner son affection."

"Lorsque Charles II monta sur le trône [...], le premier soin de ses ministres fut de ramener l'abondance dans l'Etat : à cet appas, ils joignirent celui des spectacles ; jamais on ne vit tant de combats de taureaux, tant de comédies, tant de jeux, tant de fêtes au goût de la nation."

"Louis XIV allant plus loin, s'étudia à gagner les coeurs par ses manières, ses prodigalités, sa magnificence. Il avait soin que personne ne sortit mécontent de sa présence ; il s'assurait par des emplois de ceux qui lui étaient suspects, et s'attachait par des bienfaits la foule avide des courtisans. À la cour, il donnait des festins, des feux d'artifice, [...] des tournois, des spectacles. Dans les campagnes, il répétait ces fêtes, il visitait dans sa pompe les villes conquises, [...] faisait des gratifications aux militaires, jetait de l'or à la populace, et il était élevé jusqu'aux nues."

16| Pause Café : Pensée (R)évolutionnaire

"Afin d'augmenter leur autorité, quelques-uns, par un raffinement de politique, veulent paraître justes, bons, modérés : pour tromper les autres, ils se revêtent eux-mêmes du manteau de la bonne foi."

"D'autres fois ceux qui commandent flattent l'ambition du peuple pour mieux masquer la leur ; ils ne lui parlent que de ses droits, ils affectent un zèle extrême pour ses intérêts et s'érigent en tyrans, en feignant de le défendre."

- Chapitre 10 : De l'appareil de la puissance

"Dans un sage gouvernement, les fonctionnaires [...] doivent porter les attributs de leurs dignités : les honneurs qu'on leur rend sont censés rendus au peuple, dont ils sont les mandataires ; la pompe dans laquelle ils paraissent lorsqu'ils sont en fonction n'est point pour eux, ils ne sont que des piliers auxquels sont suspendues les enseignes nationales."

"[...] peu d'Hommes savent même distinguer de ces enseignes la personne qui les porte : ignorance dont les princes profitent habilement pour se mettre à la place de la nation [...]."

"Ils ont soin aussi d'entretenir le faste de leurs maisons, dans la crainte qu'en cessant de faire les maîtres, les grands qui les approchent ne cessent de faire les sujets ; [...] et afin de mieux apprendre aux peuples à les respecter, ils introduisent dans leur cour un cérémonial imposant [...]."

"Renfermés dans leurs palais au milieu de leurs esclaves, ils se font rarement voir en public ; mais toujours dans la pompe la plus imposante, toujours accompagnés d'une garde nombreuse richement vêtue, toujours environnés de leurs ministres couverts d'or et de perles, qui baissent les yeux et attendent les ordres de leur maître dans un profond silence."

"Ils se reçoivent avec pompe, ils se traitent avec magnificence, ils se prodiguent tous les honneurs ; et pour que le peuple soit d'autant plus frappé de la grandeur des maîtres, toujours de hautes marques de distinction sont accordées à leur suite."

- Chapitre 11 : Avilir les peuples

"[...] il est rare que les princes emploient la violence pour avilir leurs sujets : c'est à l'adresse qu'ils ont communément recours. Ils font construire des théâtres, [...] des salles de récréation, des casinos [...] : ils encouragent les talents propres à amuser le peuple et à fixer son inconstance : ils protègent ceux qui les cultivent, ils pensionnent des acteurs, des musiciens [...] ; et bientôt le citoyen, entraîné vers les plaisirs, ne pense plus à autre chose."

"Partout les princes ont soin d'inspirer à leurs sujets le goût des spectacles. [...] Une fois que le peuple a pris le goût de ces amusements, ils lui tiennent lieu de tout, il ne peut plus s'en passer, et jamais il n'est si à craindre que lorsqu'il en est privé."

"On a vu des peuples opprimés demander au prince des spectacles, comme le seul remède à leurs maux. Ainsi, les jeux, les fêtes, les plaisirs, sont les appas de la servitude, et deviennent bientôt le prix de la liberté, les instruments de la tyrannie."

Alors? Ça vous a plu? Aller, je vous en réserve encore une petite série, pour une prochaine fois...

